

PRIVAS le 5 février 2016

## **Déclaration**

### **Réunion Plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 3 février 2016**

Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale est réuni en assemblée plénière afin d'examiner un ensemble de décrets relatifs à la mise en oeuvre du projet gouvernemental appelé parcours professionnels, carrières et rémunérations (**PPCR**).

Comme vous le savez, notre organisation syndicale FORCE OUVRIERE n'a pas signé le projet de protocole. Et les premiers éléments concernant sa mise en oeuvre nous confortent dans le bien-fondé de cette décision.

Le fait que les employeurs acceptent cet accord, comme vient de l'indiquer une organisation syndicale signataire, renforce notre conviction. En effet, cette position signifie bien que le coût pour les employeurs, et donc le bénéfice pour les agents, est très faible.

Le gain indiciaire proposé par le gouvernement est loin, très loin de répondre aux attentes et surtout aux besoins des agents de la fonction publique territoriale.

Concernant plus particulièrement les agents de catégorie C, et sans entrer dans les détails, il est facile de constater que la première échelle sera très vite rattrapée par les augmentations, même insuffisantes du SMIC.

Les augmentations, de l'aveu même des auteurs du protocole, s'étaleront en moyenne de 17 à 20 points selon les catégories. Cela aurait pu passer pour une augmentation sensible, seulement ces augmentations moyennes comprennent également les transformations de primes en points.

Ce sont donc environ 10 points qui seront réellement attribués, sur 5 ans, soit 2 points par an, nous sommes loin, très loin d'un début de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2009, et encore plus loin de celle subie depuis 2000, 16 ans de perte de pouvoir d'achat.

De même, les derniers échelons de l'échelle C6 ont bien été significativement relevés, mais combien d'agents pourront y accéder ? La plupart des embauches sont réalisées au 1er niveau du C dans la FPT, et le projet gouvernemental ne pose que le principe d'un avancement sur 2 grades, et non sur 3. En l'état des finances des collectivités et compte tenu des réductions de ratios déjà en cours, très peu de nos collègues en profiteront réellement !

Même les agents de catégorie A, à qui le gouvernement fait miroiter un 3ème grade culminant au Hors-Echelle A, vont être très déçus. En effet, il est plus que certain que ce troisième grade sera limité à un accès fonctionnel, mesure appliquée aux attachés « Cigemisés » dans la fonction publique d'Etat. Sans doute un nouvel exemple de la notion d'équité tant prônée par notre ministre !

Et dans le même temps, les fonctionnaires territoriaux se voient supprimer la possibilité d'avancer au minimum. Cette mesure était appliquée à une très grande majorité d'agents, pour une bonne raison, 75 % de ceux-ci sont en catégorie C, et chaque échelon ne leur rapporte que 1 à 2 points en début de carrière. Et cela ne changera pas réellement avec les nouvelles grilles concoctées par la DGAFP sous la surveillance de Bercy.

La transformation de primes en points d'indices, revendication portée par FORCE OUVRIERE depuis des années est indigente, et nous savons pourquoi. Le gouvernement n'a pas voulu se fâcher avec les employeurs territoriaux qui doivent, soi-disant, supporter l'augmentation de la cotisation retraite qui en résulterait. Rappelons tout de même que le traitement, de même que le salaire, comprend à la fois le salaire brut et les cotisations dites « patronales » que d'aucuns appellent des charges.

Certains diront qu'il s'agit d'un premier pas, mais il y a fort à parier que le deuxième pas n'est pas près de venir, la mise en oeuvre PPCR s'étalant jusqu'en 2020 !

Pour FORCE OUVRIERE, les mesures mises en oeuvre unilatéralement par le gouvernement en l'absence d'accord majoritaire sont donc d'une part, très loin d'apporter satisfaction aux légitimes revendications des agents, et d'autre part, ce qui est pire, elles sont pour une très grande partie autofinancées par ces mêmes agents. C'est inacceptable !

Enfin, certaines organisations indiquent que sans leur signature, acquise dès le début des négociations, pour qui, les ont quelque peu suivies, il n'y aurait pas de revalorisation de la valeur du point. Attendons de voir ce qui sera proposé par le gouvernement, les dernières annonces de la ministre parlent d'une revalorisation symbolique. C'est tout dire.

Pour Force Ouvrière, de véritables négociations ne se conçoivent que projet contre-projet. Et notre organisation a un projet pour les agents de la fonction publique :

- **Un début de carrière à 120 % du SMIC,**
- **Une amplitude de 1 à 6 entre le bas et le haut de la grille,**
- **Des gains indiciaires significatifs entre les échelons pour une réelle progression au sein de la grille,**
- **Le rétablissement de l'avancement au minimum et la réduction significative de la durée des échelons,**
- **La garantie pour chaque agent d'atteindre le dernier grade de son cadre d'emploi,**
- **La suppression des quotas de promotion interne, injustifiée dans une période où les recrutements se tarissent,**
- **L'attribution de 50 points d'indice majoré uniformes en guise de rattrapage,**
- **L'augmentation d'au moins 8 % de la valeur du point d'indice,**

**C'est à ces conditions que nous redonnerons une véritable attractivité à la fonction publique territoriale, que nous redonnerons de l'espoir et des perspectives à tous les agents territoriaux et que nous aurons ainsi des agents motivés, à même de rendre un service public de qualité, car ils sauront qu'ils en auront la reconnaissance !**